

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Municipal: 12/07/2024

Approuvé par délibération du Conseil Municipal:

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29
initiative25@orange.fr

Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centre ancien
UB : Zone urbaine extension du village

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Na : secteur de la zone N où les loges d'alpages sont autorisées.

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Indices karstiques Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

Dolines

Perte, Gouffre

Risques inondation Source : Commune

Axe de ruissellement

Sites pollués

Ancienne décharge Source : Commune

Elements paysagers et écologiques reprérés au titre des articles :

L.151-19

Element ponctuel du bâti ou du paysage

Mur en pierres sèches

Clos et jardin

L.151.23

Arbres isolés

Haies ou alignements d'arbres

Zones humides

Source

Mare

Préscriptions réglementaires

Bâtiment pouvant changer de destination

Bati patrimonial soumis à OAP

Emplacement réservé

Autres éléments

Bâtiments agricoles

Citernes et sources captées

Liaison douce à préserver

Courbes de niveau

Table with 4 columns: Num, Bénéficiaire, Destination, Surface (m²). Row 01: Commune de RECUFZOZ, Espace vert, 460

